

## TABLE DES MATIERES

	Folio
<b>Mots-clés</b>	V
<b>Table des matières</b>	VII
<b>Table chronologique</b>	XIII
<b>I. DROIT INTERNATIONAL CONVENTIONNEL</b>	
<b>Traité de Londres du 5 mai 1949</b> - Statut du Conseil de l'Europe, approuvé par la loi du 11 février 1950	3
<b>Convention</b> de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, faite à Rome le <b>4 novembre 1950</b> et approuvée par la loi du 13 mai 1955	9
<b>Protocole additionnel</b> à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, fait à Paris le <b>20 mars 1952</b> et approuvé par la loi du 13 mai 1955	19
<b>Protocole n° 4</b> à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, reconnaissant certains droits et libertés autres que ceux figurant déjà dans la Convention et dans le premier Protocole additionnel à la Convention, fait à Strasbourg le <b>16 septembre 1963</b> et approuvé par la loi du 24 janvier 1970	21
<b>Protocole n° 6</b> à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort, fait à Strasbourg le <b>28 avril 1983</b> et approuvé par la loi du 4 décembre 1998	23
<b>Protocole n° 7</b> à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, fait à Strasbourg le <b>22 novembre 1984</b> et approuvé par la loi du 6 mars 2007	25
<b>Protocole n° 13</b> à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances, fait à Vilnius le <b>3 mai 2002</b> et approuvé par la loi du 13 mai 2003	27
<b>Protocole n° 16</b> à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, fait à Strasbourg le <b>2 octobre 2013</b> et approuvé par la loi du 30 octobre 2022	29
<b>Convention internationale</b> relative au statut des réfugiés, faite à Genève le <b>28 juillet 1951</b> et approuvée par la loi du 26 juin 1953	31
<b>Convention</b> relative au statut des apatrides, faite à New York le <b>28 septembre 1954</b> et approuvée par la loi du 12 mai 1960	41
<b>Convention européenne</b> pour le règlement pacifique des différends, faite à Strasbourg le <b>29 avril 1957</b> et approuvée par la loi du 6 mars 1970	47
<b>Pacte international</b> relatif aux droits civils et politiques, fait à New York le <b>19 décembre 1966</b> et approuvé par la loi du 15 mai 1981	51
<b>Protocole facultatif</b> se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, fait à New York le <b>19 décembre 1966</b> et approuvé par la loi du 16 mars 1994	59
<b>Pacte international</b> relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, fait à New York le <b>19 décembre 1966</b> et approuvé par la loi du 15 mai 1981	61
<b>Protocole facultatif</b> se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté à New York le <b>10 décembre 2008</b> et approuvé par la loi du 5 mai 2014	65
<b>Traité du 7 février 1992</b> sur l'Union européenne, consolidé conformément au Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 et approuvé par la loi du 26 novembre 1992	69
<b>Traité du 25 mars 1957</b> sur le fonctionnement de l'Union européenne, consolidé conformément au Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 et approuvé par la loi du 2 décembre 1957	81

	Folio
Aperçu des protocoles, annexes et déclarations au Traité du 7 février 1992 sur l'Union européenne et au Traité du 25 mars 1957 sur le fonctionnement de l'Union européenne	137
Tableaux de correspondance	141
<b>Charte du 12 décembre 2007</b> des droits fondamentaux de l'Union européenne	157
<b>Traité</b> portant révision du Traité instituant l'Union économique Benelux, signé le 3 février 1958, fait à La Haye le <b>17 juin 2008</b>	161
<b>II. DROIT CONSTITUTIONNEL</b>	
1. CONSTITUTION	
<b>Constitution</b> coordonnée le <b>17 février 1994</b>	171
<b>Décret constitutionnel du 18 novembre 1830</b> - Indépendance du peuple belge, confirmé par Arrêté du Congrès national du 24 février 1831	203
<b>Décret constitutionnel du 24 novembre 1830</b> - Exclusion perpétuelle de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique, confirmé par Arrêté du Congrès national du 24 février 1831	205
2. DROIT DE L'AUTORITE FEDERALE	
<b>Décret du 2 octobre 1795 (10 vendémiaire an IV)</b> sur la police intérieure des communes ( <i>Extrait: titre Ier, IV et V</i> )	209
<b>Loi des 6 mars 1818</b> concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales	211
<b>Arrêté royal du 15 décembre 1820</b> portant instruction pour les gouverneurs dans les provinces	213
<b>Arrêté du gouvernement provisoire du 4 octobre 1830</b> - Déclaration d'indépendance de la Belgique	219
<b>Arrêté du gouvernement provisoire du 16 octobre 1830</b> - Associations	221
<b>Arrêté du gouvernement provisoire du 16 octobre 1830</b> - Liberté de la presse, de la parole et de l'enseignement	223
<b>Déclaration du Congrès national du 22 novembre 1830</b> relative à la forme du Gouvernement de la Belgique	225
<b>Arrêté du gouvernement provisoire du 23 janvier 1831</b> qui détermine la couleur du pavillon belge	227
<b>Décret du 19 juillet 1831</b> qui rétablit le jury ( <i>Extrait: art. 8</i> )	229
<b>Décret du 20 juillet 1831</b> concernant le serment à la mise en vigueur de la monarchie constitutionnelle représentative	231
<b>Décret du 20 juillet 1831</b> sur la presse	233
<b>Loi du 29 octobre 1846</b> relative à l'organisation de la Cour des comptes	235
<b>Loi du 12 mars 1858</b> portant révision du second livre du Code pénal en ce qui concerne les crimes et délits qui portent atteinte aux relations internationales	239
<b>Loi du 3 mai 1880</b> sur les enquêtes parlementaires	241
<b>Code électoral du 12 avril 1894</b> ( <i>Extrait: art. 1-9bis, 87, 89bis-89ter, 105-106, 117bis, 126, 142-144, 148-241 et annexes</i> )	243
<b>Loi du 24 mai 1921</b> garantissant la liberté d'association	295
<b>Loi organique du 19 octobre 1921</b> des élections provinciales ( <i>Extrait: art. 2, 3bis, 3novies, et 5</i> )	297

	Folio
<b>Loi du 6 août 1931</b> établissant des incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'Etat, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives	299
<b>Loi électorale communale</b> , coordonnée par l'arrete royal du <b>4 août 1932</b> ( <i>Extrait: art. 1er, 1erbis, 1erter et 68bis</i> )	301
<b>Loi du 19 juillet 1945</b> tendant à pourvoir à l'exécution de l'article 93 de la Constitution	303
<b>Loi du 2 mars 1954</b> tendant à prévenir et réprimer les atteintes au libre exercice des pouvoirs souverains établis par la Constitution	305
<b>Loi du 31 mai 1961</b> relative à l'emploi des langues en matière législative, à la présentation, à la publication et à l'entrée en vigueur des textes légaux et réglementaires	307
<b>Loi du 23 juin 1961</b> relative au droit de réponse	309
<b>Lois</b> sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le <b>18 juillet 1966</b>	311
<b>Loi du 6 août 1967</b> relative à l'exécution des arrêts et des décisions des Communautés européennes	327
<b>Loi du 7 juin 1969</b> fixant le temps pendant lequel il ne peut être procédé à des perquisitions, visites domiciliaires ou privations de liberté	329
<b>Loi du 3 juillet 1971</b> relative à la répartition des membres des Chambres législatives en groupes linguistiques et portant diverses dispositions relatives aux conseils culturels pour la Communauté culturelle française et pour la Communauté culturelle néerlandaise	331
<b>Loi spéciale du 21 juillet 1971</b> relative à la compétence et au fonctionnement des conseils culturels pour la Communauté culturelle française et pour la Communauté culturelle néerlandaise	333
<b>Loi du 26 juillet 1971</b> organisant les agglomérations et les fédérations de communes ( <i>Extrait: art. 1er, 3 et 4</i> )	335
<b>Arrêté royal du 24 mars 1972</b> relatif aux Secrétaires d'Etat	337
<b>Lois</b> sur le Conseil d'Etat, coordonnées le <b>12 janvier 1973</b>	339
<b>Loi du 16 juillet 1973</b> garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques	377
<b>Loi spéciale du 8 août 1980</b> de réformes institutionnelles	381
<b>Loi ordinaire du 9 août 1980</b> de réformes institutionnelles	419
<b>Loi du 31 décembre 1983</b> de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone	427
<b>Loi spéciale du 6 janvier 1989</b> sur la Cour constitutionnelle	443
<b>Loi spéciale du 12 janvier 1989</b> relative aux institutions bruxelloises	461
<b>Loi du 12 janvier 1989</b> réglant les modalités de l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et des membres bruxellois du Parlement flamand	483
<b>Loi spéciale du 16 janvier 1989</b> relative au financement des Communautés et des Régions	501
<b>Loi du 23 janvier 1989</b> relative à la compétence fiscale visée à l'article 170, §§ 1er et 2 de la Constitution	545
<b>Loi du 16 juin 1989</b> portant diverse réformes institutionnelles ( <i>Extrait: art. 32-37</i> )	547
<b>Loi du 4 juillet 1989</b> relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection de la Chambre des représentants, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques	549
<b>Loi du 6 juillet 1990</b> réglant les modalités de l'élection du Parlement de la Communauté germanophone	563
<b>Loi ordinaire du 16 juillet 1993</b> visant à achever la structure fédérale de l'Etat ( <i>Extrait: art. 1-41octies</i> )	587

	Folio
<b>Loi du 19 mai 1994 (I)</b> réglementant la campagne électorale, concernant la limitation et la déclaration des dépenses électorales engagées pour les élections du Parlement wallon, du Parlement flamand, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement de la Communauté germanophone, et fixant le critère de contrôle des communications officielles des autorités publiques	605
<b>Loi du 19 mai 1994 (II)</b> relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection du Parlement européen	613
<b>Loi du 6 avril 1995</b> organisant la commission parlementaire de concertation prévue à l'article 82 de la Constitution et modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat	619
<b>Loi du 11 mai 1995</b> relative à la mise en œuvre des décisions du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies	623
<b>Loi du 25 juin 1998</b> réglant la responsabilité pénale des ministres	625
<b>Loi spéciale du 25 juin 1998</b> réglant la responsabilité pénale des membres des gouvernements de communauté ou de région	629
<b>Loi du 5 mai 1999</b> relative aux effets de la dissolution de la Chambre des représentants à l'égard des projets et propositions de loi dont les chambres législatives sont saisies	633
<b>Loi du 7 avril 2005</b> relative à la protection des sources journalistes	635
<b>Loi du 27 novembre 2013</b> concernant les dotations et les indemnités octroyées à des membres de la Famille royale ainsi que la transparence du financement de la monarchie	637
<b>Loi du 27 novembre 2013</b> fixant la Liste civile pour la durée du règne du Roi Philippe	639
<b>3. DROIT DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE</b>	
<b>Décret Comm. cult. néerl. du 21 juin 1972</b> relatif aux conséquences d'un renouvellement du Parlement flamand sur les projets et propositions de décret pendants devant ce Parlement flamand	643
<b>Décret Comm. cult. néerl. du 19 juillet 1973</b> réglant l'emploi des langues en matière de relations sociales entre employeurs et travailleurs, ainsi qu'en matière d'actes et de documents d'entreprise prescrits par la loi et les règlements	645
<b>Décret spécial Comm. fl. du 7 juillet 2006</b> relatif aux institutions flamandes	647
<b>4. DROIT DE LA REGION WALLONNE</b>	
<b>Loi provinciale du 30 avril 1836</b>	653
<b>Décret Rég. w. du 16 juin 1982</b> relatif aux conséquences du renouvellement du Conseil régional wallon sur les projets et propositions de décret pendants devant ce Conseil	661
<b>Décret Rég. w. du 15 septembre 1982</b> relatif aux enquêtes parlementaires	663
<b>Décret Rég. w. du 23 décembre 1993</b> relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière de Monuments et Sites	665
<b>Décret Rég. w. du 13 juillet 1995</b> organisant le remplacement des ministres par leur suppléant parlementaire	667
<b>Décret Rég. w. du 6 mai 1999</b> relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière d'emploi et de fouilles	669
<b>Décret Rég. w. du 1er avril 2004</b> relatif au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections du Conseil régional wallon, ainsi qu'au contrôle des communications du président du Conseil régional wallon et des membres du Gouvernement wallon	673
<b>Décret Rég. w. du 27 mai 2004</b> relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière de pouvoirs subordonnés	675

	Folio
<b>Décret Rég. w. du 27 mars 2014</b> relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière de tourisme	677
<b>Décret Rég. w. du 2 mai 2019</b> relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière de logement	679
<b>Décret Rég. w. du 6 mai 2019</b> relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière d'énergie	681
<b>Décret Rég. w. du 6 mai 2019</b> relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire et de certaines matières connexes	683
<b>5. DROIT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE</b>	
<b>Décret Comm. cult. fr. du 27 décembre 1974</b> relatif aux conséquences du renouvellement du Conseil culturel de la Communauté culturelle française sur les projets et propositions de décret pendants devant ce Conseil	687
<b>Décret Comm. fr. du 12 juin 1981</b> fixant la procédure d'enquête adopté par le Conseil de la Communauté française	689
<b>Décret Comm. fr. du 30 juin 1982</b> relatif à la protection de la liberté de l'emploi des langues et de l'usage de la langue française en matière de relations sociales entre les employeurs et leur personnel ainsi que d'actes et documents des entreprises imposés par la loi et les règlements	691
<b>Décret Comm. fr. du 1er juillet 1982</b> fixant les critères d'appartenance exclusive à la Communauté française des institutions traitant les matières personnalisables dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale	693
<b>Décret spécial Comm. fr. du 5 juillet 1993 (I)</b> relatif au transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	695
<b>Décret spécial Comm. fr. du 19 juillet 1993 (II)</b> attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	697
<b>Décret Comm. fr. du 24 juillet 1995</b> organisant le remplacement des ministres au sein du Conseil de la Communauté française	701
<b>Décret spécial Comm. fr. du 3 avril 2014</b> relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	703
<b>6. DROIT DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE</b>	
<b>Ordonnance C. c. c. du 16 juin 2017</b> relative aux enquêtes parlementaires de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune	711
<b>7. ACCORDS DE COOPÉRATION</b>	
<b>Accord de coopération du 8 mars 1994 (I)</b> entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions, relatif à la représentation du Royaume de Belgique au sein du Conseil de Ministres de l'Union européenne	715
<b>Accord de coopération du 8 mars 1994 (II)</b> entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions, relatif aux modalités de conclusion des Traités mixtes	721
<b>Accord-cadre de coopération du 30 juin 1994</b> entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions portant sur la représentation du Royaume de Belgique auprès des organisations internationales poursuivant des activités relevant de compétences mixtes	725
<b>Accord de coopération du 11 juillet 1994</b> entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions concernant les modalités suivant lesquelles des actions sont intentées devant une juridiction internationale ou supranationale suite à un différend mixte	727
<b>Accord de coopération du 18 mai 1995</b> entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif au statut des représentants des Communautés et des Régions dans les postes diplomatiques et consulaires	729

• Texte non repris